



Carte IGN extraite en novembre 2020, format d'origine, 1/25 000, www.geoportail.gouv.fr/carte



Photographie aérienne avec parcelles cadastrales, extraite en novembre 2020, format d'origine, 1/25 000, www.geoportail.gouv.fr/carte





Photographie aérienne extraite en septembre 2020, format d'origine, 1/25 000, www.geoportail.gouv.fr/carte

Photographie qui permet de situer le projet dans l'environnement proche La prise de vue date d'octobre 2020. La photo a été prise depuis l'extrémité *est* de l'ISDND.

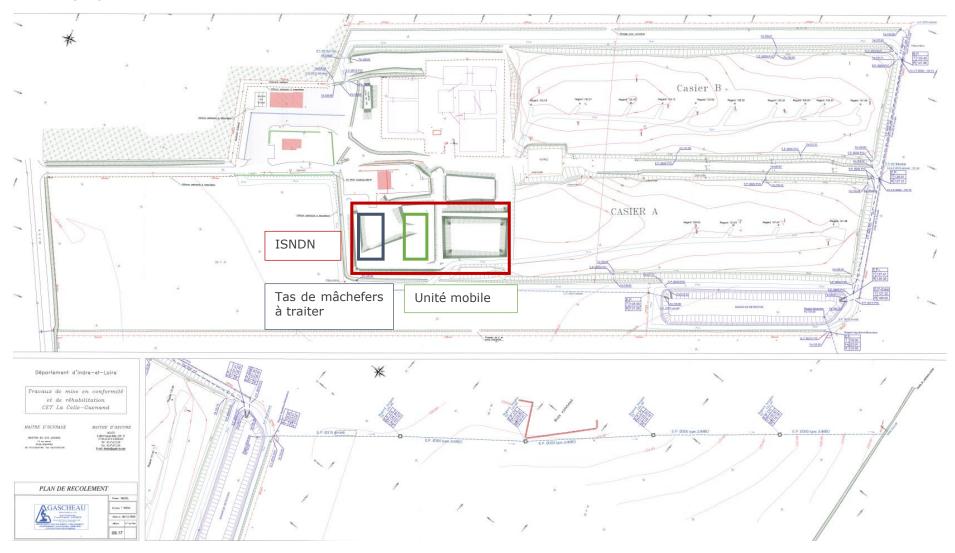


Photographie qui permet de situer le projet dans l'environnement lointain
La prise de vue date d'octobre 2020. On observe les différents éléments du site de collecte des DND (bâtiments, voieries, bennes, bassins).



Annexe 4 : Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Plan du projet

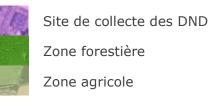


Plan de recollement datant de la mise en conformité du site en 2009, avec localisation du projet, 1/5 000



Plan des abords du projet





Photographie aérienne sur laquelle est rajoutée l'occupation des sols. Image extraite en novembre 2020, format d'origine, 1/5 000, www.geoportail.gouv.fr/carte.